



SAICM/OEWG.1/10



Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques

Distr. : générale
10 août 2011

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
Première réunion**

Belgrade, 15–18 novembre 2011

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre de l'Approche stratégique : questions de politique nouvelles et émergentes

Rapport sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, y compris des projets de recommandations

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de diffuser, en annexe à la présente note, un rapport sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, y compris des projets de recommandations, pour information des participants à la présente réunion. Ce rapport est présenté tel qu'il a été reçu et n'a pas été officiellement édité.

* SAICM/OEWG.1/1.

Annexe



**Rapport au Groupe de travail à composition non limitée de
l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits
chimiques sur le projet concernant les substances chimiques
incorporées dans des produits**

**PNUE / DTIE
Service des produits chimiques
Mai 2011**

IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS

A cooperative agreement among **FAO, ILO, UNEP, UNIDO, UNITAR, WHO, World Bank and OECD**

La présente publication a été préparée dans le contexte du Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC). Son contenu ne reflète pas obligatoirement les opinions ou les politiques formulées par les différentes organisations participant au Programme.

Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a été créé en 1995 à la suite des recommandations formulées lors de la Conférence de l'ONU pour l'environnement et le développement en 1992 afin de renforcer la coopération et promouvoir la coordination internationale dans le domaine de la sécurité chimique. Les organisations participantes sont la FAO, l'OIT, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR, l'OMS, la Banque mondiale et l'OCDE. Le PNUD a un statut d'observateur. L'objectif de l'IOMC est de promouvoir la coordination des politiques et des activités des organisations participantes, qu'elles soient réalisées ensemble ou séparément, afin d'accomplir une gestion rationnelle des produits chimiques par rapport à la santé des êtres humains et à l'environnement.

CONTEXTE

1. Les produits chimiques représentent une partie essentielle de notre vie quotidienne. Ils sont présents dans pratiquement tous les produits manufacturés par l'homme. Le partage d'informations adéquates et pertinentes sur les substances chimiques incorporées dans des produits manufacturés tout au long de la chaîne de production et jusqu'au bas de la chaîne de valeur est essentiel à la protection de la santé des être humains et de l'environnement; il est tout aussi important de veiller à ce que les informations nécessaires à la manipulation, l'utilisation, le recyclage et l'élimination des produits en toute sécurité soient disponibles, accessibles et transmises aux parties prenantes concernées, en temps voulu et de manière compréhensible, pendant tout le cycle de vie des produits. L'utilisation durable des ressources est importante dans un monde où la consommation augmente constamment et il est possible d'y arriver grâce à l'amélioration du recyclage approprié et sûr des matériaux provenant de produits mis au rebut. Pour ce faire, il est indispensable de savoir ce que contiennent les produits à recycler afin qu'ils puissent être manipulés en toute sécurité et recyclés de façon optimale.

2. Les producteurs sont au cœur de la collecte et de la fourniture de ces informations et détaillants, responsables du recyclage et consommateurs devraient y avoir accès pour faire des choix en connaissance de cause et gérer judicieusement les déchets. La majorité des efforts déployés actuellement visent à garantir qu'un produit ne contient pas de substances chimiques dangereuses et la législation et les mesures de contrôle sont conçues à cette fin. Il existe très peu de systèmes pour donner des informations sur le contenu exact d'un produit. En dépit des efforts que font quelques parties prenantes pour fournir des renseignements, le manque d'informations sur les substances chimiques présentes dans des produits est actuellement l'un des obstacles à la réduction des risques dus à ces substances chimiques et à la manipulation plus durable des ressources, alors que, associée à des mesures coopératives adéquates, l'information peut être une des solutions pour parvenir au développement durable. Il peut être avantageux pour toutes les parties prenantes et possible de réduire les coûts d'éviter d'avoir une mosaïque non coordonnée de systèmes d'information et de développer au maximum la compatibilité avec les systèmes existants.

3. La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique et ses dispositions sur les connaissances et l'information déclarent, entre autres, que l'objectif est de faire en sorte que l'information sur les substances chimiques, y compris éventuellement celles qui sont incorporées dans des produits, soit, tout au long de leur cycle de vie, disponible, accessible, conviviale, adéquate et adaptée aux besoins des parties prenantes¹. Dans ses dispositions sur la gouvernance², la Stratégie politique globale relève le rôle des gouvernements et d'outils de gouvernance multisectoriels, complets, effectifs, efficaces, transparents, cohérents et inclusifs pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques pendant tout leur cycle de vie et garantir l'obligation de rendre des comptes, compte tenu de la situation et des besoins des pays. Les connaissances et l'information sur les substances chimiques dangereuses incorporées dans des produits sont fondamentales à la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et les substances chimiques incorporées dans des produits sont une question transversale importante impliquant un large éventail de parties prenantes ayant des besoins spécifiques en matière d'information dans la chaîne de valeur et en dehors.

4. Les efforts déployés actuellement et les capacités à fournir des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits sont insuffisants pour comprendre pleinement les risques qui peuvent se produire pour la santé des êtres humains et l'environnement

¹ Rapport de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/ICCM.1/7), annexe II, alinéa 15b) du paragraphe 15.

² Rapport de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/ICCM.1/7), annexe II, paragraphe 16.

pendant tout le cycle de vie des produits et prendre des décisions en connaissance de cause. Pour générer des informations et y accéder de manière efficace et efficiente, des mesures coopératives sont nécessaires à tous les niveaux, avec l'implication de l'ensemble des secteurs concernés et des parties prenantes, conformément aux réglementations des autorités nationales et eu égard aux ressources disponibles.

INTRODUCTION

5. En mai 2009, la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté une résolution décidant de mettre en œuvre un projet sur les substances chimiques incorporées dans des produits ayant globalement pour objectif de promouvoir l'application de l'alinéa b)³ du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique. Le projet comprendrait l'élaboration de recommandations spécifiques concernant d'autres mesures coopératives à l'échelon international pour examen par la troisième session de la Conférence en 2012. La Conférence a invité le PNUE à diriger le projet et à en être le modérateur. La Conférence a convenu que les tâches suivantes devraient être entreprises :

- rassembler et examiner les informations actuelles sur les systèmes d'information concernant les substances chimiques incorporées dans des produits, y compris les réglementations, normes et pratiques industrielles;
- évaluer ces informations par rapport aux besoins de toutes les parties prenantes concernées et recenser les lacunes;
- formuler des recommandations spécifiques concernant les mesures à prendre en vue de promouvoir la mise en œuvre de l'Approche stratégique au regard de ces informations, en prenant en compte les priorités identifiées et les mécanismes permettant d'avoir accès aux informations et de les fournir.

6. La résolution recommandait que les propositions relatives à des mesures coopératives tiennent compte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et évitent tout chevauchement des efforts dans le cadre de ce système.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU PROJET

7. Une phase essentielle du domaine couvert par le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits comportait une enquête confiée aux correspondants de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques conçue pour identifier les bons exemples fournis par les systèmes d'information existants, recueillir les vues des parties prenantes de l'Approche stratégique sur l'enjeu et les priorités de l'évaluation future des besoins d'information des parties prenantes et déterminer les secteurs de produits prioritaires qui devraient recevoir la plus grande attention. Les résultats ont été examinés en décembre 2009 lors d'une Réunion exploratoire où les participants ont convenu que les secteurs de produits ayant la plus haute priorité étaient les suivants : *produits/jouets pour enfants, appareils électroniques, vêtements, matériaux de construction*, emballages pour produits alimentaires et produits de soins personnels parmi lesquels les quatre premiers ont été sélectionnés en vue d'un examen plus approfondi.

³ L'alinéa b) du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale est libellé comme suit : « Faire en sorte, pour toutes les parties prenantes : i) Que l'information sur les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris, selon qu'il y a lieu, les produits en contenant, soit disponible, accessible, facilement utilisable, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes. Les types appropriés d'informations englobent les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement, les mesures de protection et la réglementation; ii) Que cette information soit diffusée dans les langues appropriées par le biais notamment des médias et des mécanismes d'information sur les dangers tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et les dispositions pertinentes des accords internationaux »

8. Suite à la phase de délimitation du champ, le projet a entrepris des activités analytiques, notamment un aperçu des systèmes existants⁴ donnant une sélection globale des systèmes d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits et décrivant les besoins qu'ont les parties prenantes de ces informations. Le rapport de synthèse a proposé une méthode de deux tiers en ce qui concerne le flux d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Cette méthode a pour but de traiter a) les problèmes relatifs à la question de savoir quelles sont les substances chimiques incorporées dans des produits et comment transmettre les informations et b) le problème consistant à interpréter et évaluer les informations pour répondre aux différents besoins des parties prenantes.

9. Les principaux groupes de parties prenantes participant à la chaîne de valeur des produits et ayant besoin d'informations sur les substances chimiques qu'ils contiennent sont notamment des fabricants/producteurs, des détaillants, des distributeurs, des consommateurs et des responsables des produits en fin de vie. En dehors des chaînes de valeur réelle, les parties prenantes ayant également besoin d'informations comprennent des décideurs, des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche, des instituts universitaires et les médias. Les informations nécessaires sur les produits comprennent notamment des informations relatives aux producteurs à des fins de traçabilité, pour déterminer leur teneur chimique, et des instructions relatives à leur utilisation, leur manipulation et leur élimination en toute sécurité.

10. Différentes institutions ont effectué des études de cas en vue de :

- faire le point de la situation actuelle en matière d'échange d'informations concernant les substances chimiques incorporées dans des produits dans les secteurs choisis;
- identifier les besoins spécifiques d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits des différentes parties prenantes des secteurs sélectionnés, procéder au relevé des flux d'informations dans le secteur et réaliser une analyse des lacunes;
- identifier les obstacles à la disponibilité/accessibilité des informations et rechercher les mesures éventuellement susceptibles d'aider à surmonter ces obstacles.

11. Vers la fin des études de cas, une consultation restreinte des experts du secteur pour les substances chimiques incorporées dans des produits a eu lieu en décembre 2010 avec la participation, à titre individuel, d'instituts et d'experts du secteur afin de :

- partager les résultats de recherche collective des instituts au moment où les études de cas étaient presque terminées;
- échanger des expériences et des connaissances entre experts de différents secteurs au sujet des informations relatives aux substances chimiques incorporées dans des produits;
- identifier les principaux problèmes concernant l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits, en particulier au niveau de la fourniture de données;

⁴ Kogg & Thidell *Substances chimiques dans des produits – Un aperçu des systèmes existants pour fournir des informations au sujet des substances chimiques incorporées dans des produits et des besoins qu'ont les parties prenantes de ces informations* – <http://www.chem.unep.ch/unepsaicm/cip/default.htm>

- examiner les mesures ou options éventuellement susceptibles d'aider à surmonter les obstacles à la fourniture d'informations.

12. La Consultation a conclu que les fabricants de substances chimiques poussent à donner des informations sur les substances chimiques qu'ils fournissent plus bas dans la chaîne de production. À l'autre extrémité de cette chaîne, les producteurs/propriétaires de marques essaient d'obtenir des protagonistes situés plus haut dans la chaîne des informations sur la teneur en substances chimiques des matériaux et composants. Toutefois, entre ces deux extrémités de la chaîne de production, il y a habituellement une interruption dans l'échange d'informations à laquelle il faut remédier. Ceci étant et compte tenu des besoins d'information des parties prenantes situés plus bas dans la chaîne de valeur, la Consultation a proposé que le flux d'informations pourrait être organisé sur la base de deux tiers; le premier tiers répondrait à la nécessité de garantir que l'information est fournie tout au long de la chaîne de production et le deuxième tiers répondrait aux besoins plus bas dans la chaîne de valeur en adaptant les informations aux besoins des parties prenantes, notamment pour les consommateurs et les responsables du traitement des produits en fin de vie.

13. La Consultation a en outre suggéré qu'il serait extrêmement utile et positif d'entreprendre un ou plusieurs projets pilotes sur la base des travaux du projet effectués à ce jour sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Un tel projet exigerait l'engagement de quelques sociétés chefs de file du secteur sélectionné. Une étude pilote pourrait aborder par exemple les questions suivantes : portée et format d'un système d'information concernant les substances chimiques incorporées dans des produits; méthodes de promotion d'une large utilisation d'un tel système; identification des systèmes susceptibles de servir de base à l'élaboration d'un nouveau système d'information ou bien au développement d'un système existant; méthodes visant à sensibiliser les parties prenantes et à améliorer leur compréhension afin d'assurer la mise au point d'un système efficace; besoins particuliers et renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition; incidences au niveau des ressources pour les différentes parties prenantes.

14. Un rapport de synthèse des principaux résultats du rapport sur l'ensemble du projet⁴, des études de cas des quatre secteurs et de la réunion de Consultation a été préparé pour identifier les principales conclusions communes, y compris les suggestions faites pour faire avancer le projet. Le rapport de synthèse, mis à la disposition de la présente réunion comme document d'information⁵, résume les lacunes, les obstacles et les éléments communs des rapports des quatre secteurs et du rapport sur l'ensemble du projet. Les éléments communs recensés comprenaient notamment les besoins d'information dans tous les secteurs étudiés afin que les concepteurs de produits puissent prendre des décisions, que les protagonistes dans la chaîne de production déterminent les substances chimiques qu'ils utilisent, que les pouvoirs publics et les distributeurs puissent superviser la composition/teneur sûre des produits, que les consommateurs achètent en connaissance de cause, que les responsables du recyclage soient en mesure de réintégrer directement et de façon appropriée les matériaux dans les processus de production et que les agents chargés du traitement des déchets les éliminent de façon adéquate. Certains secteurs ont également identifié des segments spécifiques du cycle de vie ayant particulièrement besoin d'informations. La présence de producteurs principaux dans tous les secteurs, la réglementation juridique de la fourniture des informations et l'existence de lacunes importantes dans l'échange d'informations étaient au nombre des autres principaux problèmes communs.

⁵ Le rapport intitulé Synthèse des conclusions tirées dans le cadre du projet dirigé par le PNUE sur les informations concernant les substances chimiques incorporées dans des produits est à la disposition du présent Groupe de travail dans le document SAICM/OEWG.1/INF/5. N.B. ces conclusions sont antérieures à l'atelier de mars 2011 sur les substances chimiques incorporées dans des produits.

15. Un atelier sur le projet concernant les substances chimiques incorporées dans des produits a eu lieu du 16 au 18 mars 2011 pour examiner les résultats des réunions précédentes, les quatre études de cas et le rapport de synthèse. Des exposés sur les efforts déployés actuellement pour accroître la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits ont été présentés à l'atelier par des représentants de l'industrie et d'autres parties prenantes. De plus, l'atelier a permis de faire un travail de sensibilisation et de mieux faire comprendre le projet et ses résultats à un plus grand nombre de parties prenantes de l'Approche stratégique et il a donné à ceux qui étaient présents un rôle d'information sur le projet plus important auprès des autres parties prenantes. L'atelier avait principalement pour objectif d'identifier les éléments à inclure dans les recommandations relatives à des mesures coopératives à présenter à la présente réunion et à finaliser ensuite pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session en 2012. Des discussions de groupe ont eu lieu pour déterminer les principales préoccupations, les problèmes et les éléments à aborder au fur et à mesure de l'avancement du projet. Dans l'ensemble, il proposait l'élaboration d'une sorte de cadre afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Les résultats des discussions ultérieures en plénière ont été utilisés pour préparer le projet de recommandation proposé. Le rapport de l'atelier est mis à la disposition de la présente réunion en tant que document d'information⁶.

MESURE PROPOSÉE

16. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être réfléchir aux éléments suivants et aux activités potentielles à inclure dans un projet de recommandation à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session. La Conférence pourrait envisager d'adopter une résolution pour lancer un processus à partenaires multiples comme l'indique le projet de recommandation ci-après afin de faciliter le flux d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits.

PROJET DE RECOMMANDATION

Rappelant que la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en 2009 a adopté une résolution⁷ visant à exécuter un projet ayant globalement pour objectif de promouvoir l'application de l'alinéa b) du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et qu'elle élaborerait *inter alia* des recommandations relatives à la poursuite de l'action coopérative internationale pour examen par la Conférence à sa troisième session en 2012,

Reconnaissant qu'une coopération internationale suivie est essentielle pour faciliter l'accès des parties prenantes aux informations relatives aux substances chimiques incorporées dans des produits pendant tout leur cycle de vie et qu'une action concertée rapide est nécessaire pour promouvoir l'harmonisation, évitant par là un ensemble de systèmes d'information non coordonné et optimisant la compatibilité avec les systèmes existants et les avantages pour toutes les parties prenantes concernées,

Se félicitant des initiatives prises par les gouvernements, l'industrie, les organisations non gouvernementales et d'autres pour faciliter l'échange d'informations sur les substances dangereuses incorporées dans des produits dans certaines régions,

Prenant note avec appréciation des progrès accomplis pour entreprendre les tâches

⁶ Le rapport de l'atelier sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, tenu en mars 2011, est à la disposition du présent Groupe de travail dans le document SAICM/OEWG.1/INF/6.

⁷ SAICM/ICCM.2/15, résolution II/4 C.

spécifiques prévues en vue d'atteindre les objectifs de cette première phase du projet y compris l'enquête, les résultats des études de cas, le rapport de synthèse et les résultats et conclusions des différentes réunions tenues depuis la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques,

Ayant examiné les résultats des activités du projet et en particulier ceux de l'atelier international sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits tenu en mars 2011 et les propositions d'éléments, tels que spécifiés dans l'annexe jointe, à inclure dans un cadre afin de faciliter le flux d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits,

1. *Convient*, afin de prendre les mesures coopératives appropriées, d'examiner plus avant la nécessité d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits tout au long de la chaîne logistique et pendant tout leur cycle de vie, reconnaissant la nécessité de nouvelles mesures pour atteindre l'objectif général de l'Approche stratégique, à savoir utiliser et produire les substances chimiques de manière à réduire au minimum, d'ici à 2020, leurs effets néfastes graves sur la santé des êtres humains et sur l'environnement;

2. *Décide* d'établir un processus à partenaires multiples, sous réserve des ressources disponibles, ayant pour mandat d'élaborer une proposition de cadre international non juridiquement contraignant (ci-après dénommé le Cadre) dans le but de faciliter et orienter la fourniture, la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits pour tous les groupes de parties prenantes. Le Cadre aurait principalement pour objectif de faciliter le développement, l'expansion et la mise en œuvre des systèmes d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits pendant tout leur cycle de vie, notamment en se fondant sur les expériences et les travaux entrepris pour identifier et combler les lacunes et éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les parties prenantes pour avoir accès à des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits ou en donner;

3. *Recommande* que la proposition de Cadre tienne compte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, évite tout chevauchement des efforts dans le cadre de ce système et prévoie le développement futur d'orientations ou directives générales et spécifiques à l'appui de la mise en œuvre du Cadre par les parties prenantes;

4. *Demande instamment* que le Cadre proposé prenne en considération les besoins spécifiques des principales parties prenantes tels qu'identifiés pendant la première phase du projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, compte tenu des éléments suggérés par l'Atelier sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits et tels que présentés dans l'annexe à la présente recommandation;

5. *Souligne* que le Cadre devrait préciser les fonctions et responsabilités des principaux groupes de parties prenantes tout en laissant suffisamment de flexibilité et en offrant des approches différenciées pour répondre aux besoins de chaque secteur et de chaque groupe de parties prenantes, notamment par des orientations souples et adaptables, à la fois générales et spécifiques, au sujet des informations qui pourraient être transmises et des modalités d'accès et d'échange de ces informations en tenant compte des meilleures pratiques, des expériences réussies, des progrès accomplis et de l'évolution de la situation;

6. *Suggère* que le processus à partenaires multiples comporte éventuellement l'établissement d'un Groupe de travail technique chargé d'élaborer la proposition de Cadre et auquel seraient invités à participer les principaux groupes de parties prenantes représentant tout le cycle de vie des produits;

7. *Demande instamment* que le Cadre prenne en considération les besoins des parties prenantes et l'accessibilité des informations sur les substances chimiques ainsi que les meilleures pratiques d'accès à ces informations en tenant pleinement compte des alinéas a), b) et c) du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique⁸;

8. *Demande aussi instamment* que, lors de l'élaboration du Cadre, des mesures coopératives soient prises pour mettre en œuvre des projets pilotes, compte tenu des besoins d'information sur les substances chimiques pendant toute la durée du cycle de vie d'un produit et de la situation des pays en développement, en vue de démontrer que le Cadre est applicable dans un ou plusieurs secteurs;

9. *Demande également* que l'attention voulue soit accordée aux besoins particuliers des pays en développement et des pays à économie en transition, y compris *inter alia* en matière d'assistance financière, de renforcement des capacités, de formation et d'amélioration de l'accès à la technologie;

10. *Encourage* les associations industrielles ou d'entreprises, les gouvernements, les organisations d'intégration économique régionales, les organisations intergouvernementales et autres organisations internationales, non gouvernementales, les organisations de la société civile et les institutions universitaires à participer activement à l'élaboration de la proposition de Cadre afin de faciliter le flux d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits, y compris au(x) projet(s) pilote(s) de démonstration associé(s);

11. *Encourage* le secteur privé, tous les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à fournir des ressources humaines, financières et en nature adéquates sur une base volontaire pour soutenir l'élaboration d'une proposition de Cadre ayant pour but de faciliter le flux d'informations sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, y compris le(s) projet(s) pilote(s) de démonstration;

12. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à assumer le rôle de chef de file de la mise en œuvre du processus de manière ouverte, transparente et inclusive et à soumettre le Cadre proposé à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session,

⁸ Rapport de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/ICCM.1/7), annexe II, alinéas a), b) et c) du paragraphe 15.

ANNEXE

**ÉLÉMENTS À INCLURE ÉVENTUELLEMENT DANS UN CADRE DESTINÉ À
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS
SUR LES SUBSTANCES CHIMIQUES INCORPORÉES DANS DES PRODUITS**

Compte tenu de son objectif qui est de développer les éléments à inclure dans des recommandations concernant les mesures coopératives à prendre, l'atelier sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits qui s'est tenu en mars 2011⁹ a identifié les éléments suivants à prendre en considération lors de l'élaboration d'un cadre visant à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Le texte suivant n'est pas un texte négocié; il représente néanmoins le résultat global des travaux de l'atelier fondés dans une large mesure sur les rapports établis à la suite des discussions des groupes de travail.

Ce cadre pourrait être générique et, conformément à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, avoir un caractère volontaire. Il pourrait stimuler les activités dans des secteurs de produit spécifiques et laisser suffisamment de flexibilité pour répondre aux différents besoins de ces secteurs.

Le cadre pourrait identifier :

- a) les fonctions et responsabilités des principaux groupes de parties prenantes
- b) les principes sur la base desquels les informations pourraient être communiquées aux différentes parties prenantes et la manière dont elles le seraient
- c) Faire fond sur les expériences et meilleures pratiques existantes.

Le cadre pourrait être élaboré sur la base d'une analyse des éléments essentiels des meilleures pratiques concernant les substances chimiques décrites dans les documents d'information relatifs aux produits, s'appuyer sur les études de cas préparées pour les jouets, les équipements électroniques, les matériaux de construction et les textiles, un document intitulé : Aperçu des systèmes de fourniture d'informations au sujet des substances chimiques incorporées dans des produits et des besoins d'information des parties prenantes, ainsi que sur les exposés présentés par les représentants de toutes les parties prenantes à l'atelier international sur les informations relatives aux substances chimiques incorporées dans des produits. Il pourrait également tirer parti des conclusions de cet atelier et des autres réunions tenues pendant la période d'élaboration du projet.

Lors de l'élaboration du projet, il conviendrait de prendre en considération les besoins d'information des parties prenantes et d'y répondre par une démarche équilibrée reconnaissant et respectant en même temps le concept important de propriété intellectuelle et de protection des renseignements commerciaux confidentiels.

Lors de l'élaboration du cadre, il conviendrait de prendre en considération les éléments suivants :

- a) Établir des principes déterminant les informations qui pourraient être fournies pour répondre aux besoins des parties prenantes, par exemple substances chimiques concernées, types d'information, etc.;
- b) Assurer la fourniture et la communication d'informations entre les différentes parties prenantes :

⁹ Le rapport de l'atelier du projet relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, tenu en mars 2011, est à la disposition du Groupe de travail actuel dans le document SAICM/OEWG.1/INF/6.

- Développement des prescriptions techniques relatives aux nouvelles méthodes d'échange d'informations, notamment meilleures pratiques des méthodes existantes
- Renforcement des méthodes d'échange d'informations existantes afin qu'elles soient mieux acceptées et utilisées
- c) Encourager les partenariats entre toutes les parties prenantes, y compris les partenariats public-privé;
- d) Mettre en œuvre des mesures pour obtenir que l'industrie et autres parties prenantes les adoptent et en assurent le succès; une de ces activités pourrait consister en « affaires commerciales » mettant en évidence les avantages et la valeur ajoutée de l'amélioration du flux d'informations pour les principaux acteurs de la chaîne de valeur;
- e) Faire fond sur les travaux déjà réalisés et en cours concernant le coût de l'inaction, le renforcement des capacités et l'assistance technique et financière aux pays en développement et pays à économie en transition susceptibles d'aider les gouvernements à évaluer les coûts et les avantages des systèmes d'information;
- f) Sensibiliser en particulier les pouvoirs publics, l'économie informelle, les petites et moyennes entreprises et le grand public aux systèmes existants et renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre ces systèmes;
- g) Étudier la question de savoir comment définir et traiter les informations commerciales confidentielles;
- h) Élaborer des documents d'orientation et éventuellement examiner les questions susmentionnées en mettant l'accent par exemple sur :
 - i) les meilleures pratiques, y compris les leçons apprises et les systèmes donnant de bons résultats
 - ii) l'utilisation de langues normalisées
 - iii) le transfert de connaissances
 - iv) des directives politiques conformes au paragraphe 16 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique
 - v) des propositions concernant des outils réglementaires.